

Soutenons l'entreprise familiale...

L'entreprise familiale fait l'objet ces derniers jours de l'attention de beaucoup d'acteurs politiques ou économiques.

En effet, à l'occasion du bicentenaire du Groupe D'leteren, un colloque de réflexion et de débat s'est tenu sur l'importance des sociétés à caractère familial dans le paysage socio-économique belge, européen et international.

L'importance des entreprises familiales a, à juste titre, été rappelée. En effet, parmi le Top 100 belge, elles représentent 40 % du chiffre d'affaire cumulé et plus de 50 % des emplois. Au-delà de ces chiffres impressionnants, l'entreprise familiale se caractérise également par une longue expérience, la moitié des entreprises familiales du Top 100 ont plus de 50 ans d'existence et plus d'un tiers sont au moins centenaires. Ceci démontre à suffisance que ces entreprises privilégient le long terme et permettent de développer un tissu économique.

Face à ces constatations, notre profession, qui est centrée sur les conseils aux entreprises, doit rester et même accentuer sa présence aux côtés des dirigeants de ces sociétés familiales. Nous pensons non seulement aux nouvelles générations qui doivent être encouragées à assurer la continuité de l'entreprise, mais également à la génération actuelle qui doit être aidée dans la gestion mais aussi dans les questions de succession, afin de permettre de la meilleure façon qui soit ce passage de témoin.

Le rôle de notre profession est essentiel, les qualités de compétence, assurées par une formation permanente, et de confiance doivent nous amener au centre de ces discussions essentielles pour la survie d'un pan important de l'activité économique de notre pays.

Une autre initiative est venue, ces derniers jours, renforcer cette idée. Un projet de code de bonnes



Gérard Delvaux
Président

pratiques de gestion pour les entreprises non cotées en bourse et les PME a été présenté à la consultation du public.

Cette problématique ne nous est pas inconnue puisque, dès 1999, des premières recommandations pour une bonne administration des PME étaient publiées par nos soins. En 2004 un groupe de travail réunissant notre Institut, la Fédération Royale du Notariat belge et l'Unizo reprenait et développait une série de conseils pratiques à l'attention des dirigeants des PME dans un ouvrage mis à la disposition de nos membres.

Il est bien évident que nous continuerons dans la voie qui est ainsi tracée et que nous soutiendrons activement l'élaboration du Code Buisse sur le Corporate Governance pour les entreprises non cotées en bourse et les PME. Tous ces travaux, ainsi que les informations utiles à notre profession, seront prochainement disponibles sur la nouvelle version électronique de l'IEC Info, qui vous sera envoyée une fois par semaine par e-mail après notre assemblée générale.